

**MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 4 octobre 2021 à 20h00.

Sont présents:

Siège #3 - Sylvain Plante  
Siège #5 - Christiane Ouellette  
Siège #6 - Martial Vincent

Est/sont absents:

Siège #1 - Justin Allard  
Siège #2 - Alexandre Talbot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Tout d'abord je tiens à féliciter les conseillers élus par acclamation et remercier Christiane et Martial qui ont tout donné pendant leur mandat disponibilité, discrétion, implication, nous quittent maintenant pour la retraite bien mérité.

J'aimerais aussi féliciter ma sœur, Myriane Vincent à 42 ans s'est entraînée pour un défi personnel, une course de 42,85km de Drummondville à Sainte-Séraphine, BRAVO!

Monsieur le maire dépose le rapport des faits saillants de l'année 2020.

**2021-10-096**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Martial Vincent, appuyé par Christiane Ouellette et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1 - Séance ordinaire du 7 septembre 2021**

**4 - FINANCES**

**4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 septembre 2021**

**4.2 - États comparatifs au 30 septembre 2021**

**5 - LÉGISLATION**

**5.1 - Location d'un terrain - Tire de tracteur- Ferme Raydan S.E.N.C.**

**5.2 - Demande de dérogation mineure D21-04 de madame Sandy Gagnon pour le 198, chemin des Cyprès concernant un projet de lotissement.**

**5.3 - Avis de motion - Amendement au règlement 2021-068 G-200 pour 2021-069 G-100**

**5.4 - Modification au calendrier des séances 2021**

**6 - VOIRIE**

**6.1 - Asphaltage rue Parent**

**7 - RAPPORT DES COMITÉS**

**7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska**

7.2 - Rapport des comités municipaux

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2021-10-097 3.1 - Séance ordinaire du 7 septembre 2021**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Christiane Ouellette, appuyé par Martial Vincent et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 7 septembre 2021 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

**4 - FINANCES**

**2021-10-098 4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 septembre 2021**

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 4 octobre 2021;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Christiane Ouellette, appuyé par Sylvain Plante et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 5 du mois d'octobre 2021

{SIGNATURE}

\_\_\_\_\_  
Suzie Constant  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

**2021-10-099 4.2 - États comparatifs au 30 septembre 2021**

**CONTRÔLE BUDGÉTAIRE- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS**

CONFORMÉMENT à l'article 176.4 du Code Municipal du Québec, Madame Suzie Constant, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil les états comparatifs au 30 septembre 2021 qui comparent les revenus et les dépenses courantes.

## 5 - LÉGISLATION

### 2021-10-100 5.1 - Location d'un terrain - Tire de tracteur- Ferme Raydan S.E.N.C.

Il est proposé par Sylvain Plante  
Appuyé par Martial Vincent

que la municipalité de Sainte-Séraphine loue une partie de terrain à Ferme Raydan pour le Tire de Tracteurs. Les détails et conditions seront spécifiés dans une entente signée.

ADOPTÉE

### 2021-10-101 5.2 - Demande de dérogation mineure D21-04 de madame Sandy Gagnon pour le 198, chemin des Cyprès concernant un projet de lotissement.

Cette demande concerne la propriété du 198, chemin des Cyprès constituée du lot 5 480 216 du cadastre du Québec et est située dans la zone V4 du plan de zonage du règlement de zonage #2015-28.

La nature de la demande consiste à permettre, par voie de résolution, le lotissement d'un terrain d'une superficie de 2 500m<sup>2</sup> et d'une largeur de 35,87m. En deuxième lieu, la demande consiste à permettre, par voie de résolution, le lotissement d'un second terrain d'une largeur de 15m.

La norme minimale concernant la superficie des lots non-desservi situé en couloir riverain est de 4000m<sup>2</sup>.

La norme minimale concernant la largeur des lots non-desservi situé en couloir riverain est de 50m.

Le présent projet est étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme #2010-04, car il déroge aux normes de lotissement.

1. CONSIDÉRANT QUE madame Sandy Gagnon souhaite acquérir la propriété de Monsieur Patrick Lavoie et subdiviser le terrain en 2;
2. CONSIDÉRANT QUE le lotissement d'un second terrain conforme sera nécessaire pour procéder à la vente d'une portion du terrain actuel.
3. CONSIDÉRANT QU'un terrain conservera la résidence existante et que le second terrain conservera le solage existant.
4. CONSIDÉRANT QUE Le terrain n'est pas desservi en aqueduc et en égout;
5. CONSIDÉRANT QUE le terrain actuel a une superficie totale de 13 416.60 m<sup>2</sup>
6. CONSIDÉRANT QUE le terrain actuel a un frontage de 50,87m;
7. CONSIDÉRANT QU'il est possible de réaliser le projet de façon conforme pour la question de la superficie des lots;
8. CONSIDÉRANT QU'il est impossible de réaliser le projet de façon conforme pour la question du frontage des lots;
9. CONSIDÉRANT QUE refuser la demande pour la question du frontage causerait un préjudice sérieux au demandeur;

Par ces motifs,

Il est proposé par Martial Vincent et appuyé par Christiane Ouellette que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure D21-04 faite par Sandy Gagnon concernant les aspects suivants ;

- Réduire de 50m à 35m la largeur du futur terrain avec le solage;
- Réduire de 50m à 15m la largeur du terrain avec la maison existante;

Toutefois, il est résolu que le conseil municipal refuse la demande suivante ;

- Réduire de 4 000m<sup>2</sup> à 2 500m<sup>2</sup> la superficie du futur terrain avec le solage :

- 
- ADOPTÉE

**2021-10-102 5.3 - Avis de motion - Amendement au règlement 2021-068 G-200 pour 2021-069 G-100**

Monsieur Martial Vincent, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera amendé, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-069 G-100
- dépose le projet du règlement numéro 2021-069 G-100 le titre sera modifié.

**2021-10-103 5.4 - Modification au calendrier des séances 2021**

Il est proposé par Sylvain Plante

Appuyé par Christiane Ouellette

Et résolu de modifier le calendrier des séances du conseil pour le mois de novembre.

La séance aura lieu le 1er novembre au lieu du 15 novembre 2021.

Un avis public sera affiché aux endroits désignés par le conseil.

ADOPTÉE

**6 - VOIRIE**

Soumissionnaires	Montant	
	avant taxes	
Construction et Pavage Portneuf Inc.	147.40\$/tonne	575tonnes = 84 755,00\$
Smith Asphalte Inc.	133.00\$/tonne	575tonnes= 76 475,00\$

**2021-10-104 6.1 - Asphaltage rue Parent**

Pour donner suite à des demandes de soumissions par invitations, voici le résultat :

ATTENDU Que le prix à la tonne était de 103\$ en avril et en octobre 133\$, ce qui fait une différence de 17 250\$ de plus;

ATTENDU QUE la municipalité avait évalué les coûts des travaux à 60 000\$;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas l'obligation d'accepter aucune des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur Sylvain Plante, appuyé par Monsieur Martial Vincent que la municipalité refuse les soumissions reçues ;

ADOPTÉE

**7 - RAPPORT DES COMITÉS**

**7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska**

Monsieur David Vincent, maire, informe que lors de la séance des maires il a été question qu'en janvier le bac noir (déchet) sera au trois semaine, détail à venir.

**7.2 - Rapport des comités municipaux**

**Comité de l'environnement**

Rien à signaler

**Comité des ressources humaines**

Rien à signaler

**Comité de la voirie et immeubles**

Rien à signaler

**Comité des loisirs**

Rien à signaler

**Comité de la famille**

Il y aura une rencontre MADA avec des nouveaux membres en octobre.

**Comité de la culture, bibliothèque et Écho**

Le 30 octobre, une activité de décoration de citrouilles aura lieu avec un diner hot dog.

**2021-10-105**

**8 - VARIA**

Il est proposé par Martial Vincent  
Appuyé par Christiane Ouellette

Qu'une aide financière de 125\$ sera remis à la Légion Royale Canadienne pour la campagne du Coquelicot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 20h 25et terminée à 20h 48.

**2021-10-106**

**10 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20h 48, il est proposé par Martial Vincent, appuyé par Christiane Ouellette et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

David Vincent  
Maire

---

Suzie Constant  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière